



Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS



LETTRE D'INFORMATION COMMUNALE N° 35

Juillet 2025



Vente interdite - Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

 04 74 70 50 19

 mairie@saintlaurentdechamousset.fr

 www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Bienvenue sur notre Commune

Dans ce numéro

Thèmes	Pages
Edito du maire	3
Permanences des élus	4
Inaugurations du pôle culturel et du local commercial	5
Contournement Nord	8
Economie—Les marchés	9
Urbanisme—voirie	11
Bâtiments	12
Service technique	12
Points d'apports volontaires	13
Fleurissement	14
Parc public	15
Scolarité	16
Agenda communal	17
Santé—Social	18
Informations diverses	21
Un peu d'histoire	26
Comptes rendus des séances des conseils municipaux	27

www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Mentions légales

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE
 Rédacteurs : Commission communication communale
 Imprimé en 1 100 exemplaires par imprimerie EGF
 Illustrations : photos de la mairie + pole culturel
 crédit photo ©CD69 -Julien Bourreau

Édito du Maire

Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,



Les jours de l'année 2025 défilent et nous voilà déjà au mois de juillet, période estivale, où il est temps de prendre des vacances bien méritées pour tous. C'est aussi une période de fêtes où chacun profite des animations qui sont proposées par nos associations, que ce soit la vogue, organisée par les jeunes de la classe en 6, ou encore le 33^{ème} rassemblement des Saint Laurent de France qui aura lieu le week-end du 25 au 27 juillet à Saint Laurent du Mottay, dans le département du Maine et Loire. Lors de ce grand rendez-vous, la délégation de « Chamousset », sera à nouveau, certainement la plus nombreuse avec sa cinquantaine de participants. Ce sera le moment de présenter notre Commune avec tous ses attraits, dans cette belle Région du Pays de la Loire. Voilà maintenant 34 années que ce grand rassemblement existe, à l'initiative de Pierre Reynaud, Maire à l'époque, de Saint Laurent de Cerdan, située dans les Pyrénées Orientales.

Ensuite nous l'avons organisé en 1996 puis vingt ans plus tard en 2016. Que de bons souvenirs ils nous restent ! Amitié, fraternité, ont été les maîtres mots de ces manifestations où l'on a accueilli un millier de personnes à chaque fois. C'est ainsi que je félicite l'équipe du Président Gérard Brouilly, de l'association locale de Villes de « Saint Laurent », qui pérennise cette rencontre intergénérationnelle.

La fin de ce mois de juillet verra l'ouverture à la circulation, du nouveau contournement nord. Cette voie routière permettra notamment, le dévoiement des poids lourds du centre bourg. Y est associée, une voie verte pour les piétons et les cyclistes. Ce projet se concrétise enfin après plus de dix années de réflexion et d'études techniques et financières que la Commune a réalisées, afin de présenter un projet qui soit économiquement viable et adapté, en respectant les règles environnementales et paysagères. Nous félicitons les entreprises TPCF Colas et Cassagnes Paysages pour l'excellent travail qu'elles ont effectué. Nous remercions le Département du Rhône, principal financeur, mais aussi la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, maître d'ouvrage de l'opération.

Nous pouvons maintenant lancer l'opération d'aménagement du centre village issue du programme « Saint Laurent Horizon 2025 ». Nous avons sollicité le maître d'œuvre « Réalités », dans le cadre d'une consultation de marché public, pour dans un premier temps et ceci jusqu'à la fin de cette année, réaliser l'étude. La commission municipale urbanisme ainsi que les commerçants, seront bien sûr associés à la mise en œuvre de ce beau projet qui devra intégrer des notions de sécurité, d'accessibilité, prendre en compte le stationnement des véhicules, le plan de circulation, la gestion des réseaux existants, et donner une touche particulière paysagère et conviviale à notre centre-bourg. Les secteurs concernés par cet aménagement sont la rue de la Cour Denis, la rue de l'Eglise, la rue de Lyon, la place Neuve et la partie haute de l'avenue des Quatre Cantons, le long du parc public et de l'Espace santé, jusqu'au Crédit Agricole Centre-Est. Il est nécessaire maintenant, de partir à la recherche de subventions pour réaliser ensuite les travaux, auprès des différentes collectivités que ce soient l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes ou encore l'Europe. Il est vrai que les temps sont durs actuellement, que les financements se rarifient, mais nous gardons toujours cette énergie et la volonté, pour y arriver.

Pour terminer mes propos je voudrais vous dire qu'avec mon équipe municipale et les agents communaux, nous restons à votre écoute et à votre disposition pour vous éclairer et vous informer sur la vie de notre belle Commune des Monts du Lyonnais.

Je vous souhaite un bel été !

Votre Maire
Pierre VARLIETTE

Permanences des élus

Samedi de 9h à 12h, en Mairie

Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire, Pierre VARLIETTE,
Merci de contacter le secrétariat de Mairie, au 04 74 70 50 19

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint lors d'une permanence,
nous vous demandons de le contacter directement (numéro de portable ci-dessous)

Date	Elus	Responsable des commissions	N° de Tel
Samedi 5 Juillet	Isabelle LOTISSIER	Associations -Gestion des salles, planification des utilisations-	07-71-04-65-67
	4ème adjointe	Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, Embellissement	
Samedi 19 Juillet	Yvan SIMON	Urbanisme - Voirie - Sports	06-89-99-08-03
	1er adjoint	Assainissement - Jeunesse - Gestion personnel technique	
Samedi 26 Juillet	Ludovic CARRET	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- bâtiments	06-62-10-40-96
	3ème adjoint		
Samedi 2 Août	Yvette BRETONNIER	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance	06-71-65-11-63
	2ème adjointe	Enseignement - Restaurant Scolaire	
Samedi 6 Septembre	Ludovic CARRET	Agriculture - Marché aux veaux -Voirie communautaire- Ordures ménagères- binôme bâtiments	06-62-10-40-96
	3ème adjoint		
Samedi 13 Septembre	Yvette BRETONNIER	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance	06-71-65-11-63
	2ème adjointe	Enseignement - Restaurant Scolaire	
Samedi 20 Septembre	Isabelle LOTISSIER	Associations -Gestion des salles, planification des utilisations-	07-71-04-65-67
	4ème adjointe	Environnement - Culture - Tourisme - Fleurissement, embellissement	
Samedi 27 Septembre	Yvan SIMON	Urbanisme - Voirie - Sports	06-89-99-08-03
	1er adjoint	Assainissement - Jeunesse - Gestion personnel technique	

Inaugurations

Le pôle culturel et le nouveau local commercial ont été inaugurés!

Samedi 12 avril, Monsieur le Maire et le conseil municipal avaient convié les financeurs, élus locaux, promoteur, entreprises, et habitants à l'inauguration d'un des projets phares de notre mandat municipal : le pôle culturel.

Celui-ci accueille depuis le mois de novembre 2024 la médiathèque municipale, l'espace patrimoine et au rez-de-chaussée un nouveau commerce de chaussures "Sabottine" géré par Mme Audrey Desvignes. Ce nouveau bâtiment situé en plein cœur du village est très apprécié des utilisateurs. Les bénévoles de la médiathèque vous accueillent désormais dans des locaux lumineux et spacieux. L'espace patrimoine vous présente l'histoire de notre village de St Laurent de Chamousset et des Monts du Lyonnais. Au plaisir de vous rencontrer dans ce nouvel espace !



Discours de l'inauguration du local commercial et du Pôle Culturel Municipal

Monsieur le Président du Département du Rhône
Madame la Vice-Présidente du Département du Rhône déléguée à la Culture
Madame la Directrice de la Médiathèque départementale du Rhône
Monsieur le Conseiller Régional
Madame la Conseillère Régionale
Chers collègues Maires
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux
Mesdames les coprésidentes de la Médiathèque « La Cour à la Page »
Madame la Présidente du « Comité d'Animation Saint Laurentais »
Madame la Présidente de l'Union des Commerçants « L'UCALES »

Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est avec beaucoup de bonheur que nous inaugurons cet après-midi, le Pôle Culturel Municipal et le local commercial communal. Et oui, nous y sommes à la concrétisation de ces beaux projets tant attendus par notre population. Les Elus du Conseil Municipal peuvent être fiers de leur travail et du résultat obtenu. La réalisation de tout cela n'a pas été un long fleuve tranquille, loin de là, mais nous y sommes arrivés. Il a fallu passer plusieurs étapes depuis la démolition du tènement d'origine jusqu'à la construction de l'immeuble « Le Cour Denis », où se sont installés à l'étage : la médiathèque « La Cour à la Page », l'Espace Patrimoine du « Comité d'Animation Saint Laurentais » et au rez-de-chaussée : ce magnifique commerce « La Sabottine ».

Pour se faire, en 2021 nous avons sollicité l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) pour nous accompagner dans la démarche, pour la réhabilitation du tènement bâti de la propriété Sarrazin, avec l'acquisition de la parcelle, la démolition du bâtiment existant et la remise en état du terrain. Ensuite nous sommes partis à la recherche d'un investisseur privé. Et rapidement la société « ARB Promotion Immobilière des Monts du Lyonnais » s'est proposée pour construire un immeuble sur le site, avec huit appartements accession à la propriété, et donc, avec la possibilité d'y installer le Pôle Culturel et le local commercial qui ont été ensuite vendus en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), à la Commune de Saint Laurent. Et là je tiens à remercier très sincèrement Alain BADOIL et toute son équipe d'ARB, ainsi que Michel MEUNIER, architecte du Cabinet AEXCO, pour avoir conçu, construit et mené ce projet de main de maître. Ce partenariat promoteurs privés – collectivités a démontré une nouvelle fois la pertinence de cette association, qui sans elle, ne nous aurait certainement pas permis de réaliser un tel projet. Je rappelle que nous avons déjà établi un partenariat avec la société « Prodexia » lors de la construction de l'immeuble « Les Jardins de Perrine » et de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Enfin, la Commune est dotée d'un équipement où la culture y a toute sa place. Notre nouveau Pôle Culturel Municipal dispose aujourd'hui de locaux spacieux (260m²), agréables et adaptés, dans une ambiance conviviale. Ce lieu de la Culture mais aussi de l'histoire Saint Laurentaise, situé en centre-Bourg, est pour notre population, un endroit d'échanges, de souvenirs et de mémoire.

Pour ce qui concerne la médiathèque « La Cour à la Page » les lecteurs et les enfants des écoles y trouvent un choix varié de livres, de documents numériques et d'animations. Et là, je voudrais remercier les co-Présidentes Marie-Jo DELORME et Nicole DEROZARD ainsi que leur équipe de bénévoles, qui animent quotidiennement cette bibliothèque. Ils ont bien sûr contribué activement à la réalisation de cet espace, qui maintenant accueille un grand nombre de lecteurs avec une activité plus importante qu'auparavant. Et là, le Conseil Municipal réfléchit actuellement sur les possibilités d'accompagner l'association dans la gestion et l'animation, en mettant à disposition une animatrice, ce qui permettrait de soulager le travail de ces bénévoles.

Pour ce qui concerne L'Espace Patrimoine, le « Comité d'Animation Saint Laurentais » est en charge de la présentation de l'histoire de Saint Laurent dans cet espace. Je remercie très sincèrement la Présidente Ginette DECULTIEUX et toute son équipe de bénévoles qui animent quotidiennement ce lieu. Ce musée virtuel pourra proposer diverses animations, expositions et projections relatives à la vie du village, des associations et bien sûr du patrimoine depuis l'époque romaine jusqu'à ce jour. Afin de compléter l'information présentée, le groupe pourra être élargi à des membres, représentants la vie associative et économique.

La 1^{ère} inauguration a été celle du local commercial « La Sabottine ». Et là je voudrais remercier et féliciter Audrey DESVIGNES pour avoir investi sur Saint Laurent et installé ce magnifique magasin de chaussures. Une activité que nous n'avions pas sur la Commune. En 2022 nous nous sommes rencontrés pour voir ensemble ces possibilités d'installation dans ce nouveau local commercial communal et de suite, j'ai cru en elle, et aujourd'hui je ne le regrette pas. Elle a beaucoup investi financièrement et nous l'avons accompagnée et orientée vers la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution ensuite, d'aides financières de ces deux collectivités. Je souhaite à Audrey vraiment beaucoup d'activités pendant de longues années dans ce commerce qu'elle conduit avec passion et compétence.

Cette nouvelle opération d'installation d'un commerçant dynamise encore plus notre centre bourg. Tout cela est le fruit de la politique menée depuis de nombreuses années en faveur du commerce local, par le Conseil Municipal et les municipalités précédentes. Il faut savoir que nous comptons dans le village 35 commerces et services ayant pignon sur rue. C'est assez remarquable pour une commune comme la nôtre. D'autre part, je suis en contact, actuellement pour l'installation de deux nouvelles activités et l'extension d'une autre. Je voudrais souligner aussi que la Commune est propriétaire de 65 à 70% du foncier commercial. Ce qui nous permet entre autres, d'appliquer à nos locataires des loyers modérés.

Je vais maintenant vous parler de budget qui se monte à : 1 128 862.69€ TTC

Réparti comme suit :

Pour les dépenses : Opération EPORA (acquisition tènement- démolition) : 292 711.28€ TTC, Acquisition en VEFA : 729 428.00€ TTC, Sécurité incendie et petit matériel : 1 568.02€ TTC, Mobilier Pôle Culturel Municipal : 105 155.39€ TTC

Pour les recettes : Subvention Département du Rhône sur l'équipement et mobilier : 50 000.00€, Fonds de Compensation de la TVA : 185 144.77€, Emprunt opération EPORA : 250 000.00€, Emprunt acquisition en VEFA : 300 000.00€, Fonds propres : 343 717.92€.

A ces recettes, il faut rajouter le montant des loyers versés chaque mois par Sabottine.

Je remercie le Département du Rhône et son Président pour l'attribution de cette subvention pour le mobilier et l'équipement du Pôle Culturel Municipal. Je remercie aussi la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour l'aide financière apportée à Audrey. Par contre, vous pouvez constater que l'Etat, à travers la DETR, n'est pas présent dans le financement de cette opération et je le déplore. Pourtant une subvention importante nous était promise depuis trois ans maintenant, et elle nous a été supprimée en 2024, pour quelle raison ? Je ne le sais toujours pas. Mais sachez que nos fonds propres issus de nos ventes immobilières ont permis d'équilibrer tout cela.

Voilà je termine mes propos et je vous remercie tous pour votre présence, vous êtes venus nombreux dans ce bel espace. Et sachez que les Elus du Conseil Municipal et moi-même avons toujours la même énergie pour développer notre belle Commune de Saint-Laurent où il fait bon vivre !

« Je vous remercie de votre attention »

A SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Le 12 Avril 2025

Inauguration du Pôle Culturel Municipal

Et du local commercial communal « La Sabottine »

Pierre VARLIETTE

Maire

Contournement Nord

Visite de chantier

Ce lundi 2 juin, très heureux d'accueillir le Président du Département du Rhône, Christophe GUILLOTEAU à Saint Laurent de Chamousset. A l'initiative du Président de la Communauté de Communes, Régis CHAMBE et du Maire de Saint Laurent de Chamousset, Pierre VARLIETTE. cette invitation nous a permis de passer une très belle journée. Tout d'abord le Président du Département a sonné la cloche à 10h, du marché aux veaux sous la Halle. Belle institution ce marché, ou encore des veaux de qualité ont été présentés. Ensuite nous nous sommes rendus sur le chantier de la déviation. Une quinzaine de Maires des Monts du Lyonnais étaient présents ainsi que les responsables des entreprises pour cette visite qui nous a montré ce beau chantier qui se terminera en juillet.

Merci au Département du Rhône principal financeur mais aussi la Communauté de Communes et bien sûr la Commune de Saint Laurent. Enfin nous nous sommes rendus chez Aurélie au restaurant à Saint Laurent pour déguster une excellente tête de veau, spécialité Saint Laurentaise.



Économie – Les marchés

Marché aux veaux

Depuis le début de l'année, le marché est très attractif en terme de prix.

Ces dernières semaines les prix de vente ont atteint des niveaux historiques. La pénurie de cheptel en France et en Europe a des conséquences sur les achats d'animaux. Les naissances de veaux ont été affectées par la circulation de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) à partir de l'été 2024. Ainsi, le nombre de veaux apportés au marché ou présents en élevage est faible. Il est possible que la situation revienne un peu plus à la normale dans un futur proche. Il est temps de tirer partie de cette amélioration.

Le lundi 30 juin il y a eu un moment convivial entre apporteurs et négociants autour d'un verre de l'amitié. Les nouveaux apporteurs sont toujours les bienvenus.



Économie – Les marchés

Marché forain—marché fermier

La période printanière est l'occasion idéale pour promouvoir notre marché, ses produits et nos commerçants présents tout au long de l'année. Avec le climat doux et l'arrivée des beaux jours, le lundi 9 juin, la commission municipale a organisé sa traditionnelle animation de Pentecôte « le Printemps au Marché ».

Cette animation se veut conviviale et toujours au plus proche des consommateurs venus encore cette année très nombreux flâner au milieu des étals. Ce jour-là, toute personne ayant consommé dans les commerces locaux et chez les forains s'est vue offrir un ticket de tombola à compléter avant d'être déposé au stand d'animation.

De nombreux tirages au sort ont eu lieu tout au long de la matinée, puisque 17 paniers garnis ont été gagnés. Leur composition était constituée de produits offerts généreusement par nos commerçants locaux et nos forains, que nous remercions très chaleureusement.

L'ambiance musicale a été assurée et rythmée par la banda l'Étincelle qui a su rendre ce marché festif pour le plus grand bonheur de tous.



Un coloriage géant a été proposé aux enfants qui ont pu exprimer pleinement leur créativité haute en couleur. Bravo aux jeunes artistes...

Pour clôturer cette belle matinée ensoleillée, la municipalité a offert le verre de l'amitié à tous les commerçants locaux et les forains afin de les remercier pour leur présence, leur assiduité (pour la plupart depuis de nombreuses années), pour leur participation et leur générosité lors de cette animation.

Urbanisme—voirie

Plan local d'urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a obtenu l'approbation de la majorité des personnes publiques associées. La MRAE (Autorité Environnementale) est en train de donner son dernier avis. Dès lors, l'enquête publique, qui durera un mois, pourra commencer.

M. ALLOGNET a été désigné commissaire enquêteur. Toutes les informations relatives aux permanences de l'enquêteur et au déroulement de cette mission seront publiées en temps voulu.

Saint-Laurent-de-Chamousset Plan Local d'Urbanisme

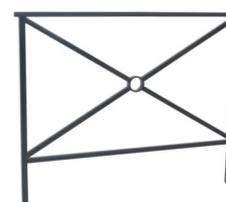


Acquisition de mobiliers urbains

Lors de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2025, il a été approuvé l'achat de mobiliers urbains pour les installer sur différents sites de la commune. Au Pumptrack trois bancs et une barrière en bois seront installés.

Afin de garantir la sécurité lors des marchés forains du lundi matin, deux barrières pivotantes seront installées sur la rue Sébastopol (au carrefour avec la rue G Fougereuse) et la rue Cour Denis (en remplacement de celle existante au carrefour de la rue G Fougereuse/avenue Croix Sopha). De plus, des potelets et des barrières fixes ont été commandés pour remplacer ce mobilier souvent endommagé par des conducteurs malveillants ou maladroits.

Ces investissements représentent un montant de 6 500 € HT.



Parc d'éclairage

La rénovation de l'ensemble de notre parc d'éclairage se poursuit. En effet, en association avec le SYDER, les travaux de remplacement de nos lampadaires " Ballons Fluos" sont achevés. En ce qui concerne ceux de la démarche performancielle, ils sont également bien avancés.

Les résidents du Lotissement La Salvatière ont enfin pu profiter des nouveaux éclairages solaires installés récemment sur toutes les allées du lotissement.

Voirie

Un crédit communautaire de 20 000 € est alloué à la commune pour des interventions sur la voirie communale.

Cette année, des petites portions des chemins de Montchourier, Mayoud-Sardon et le Gantier seront reprofilés.

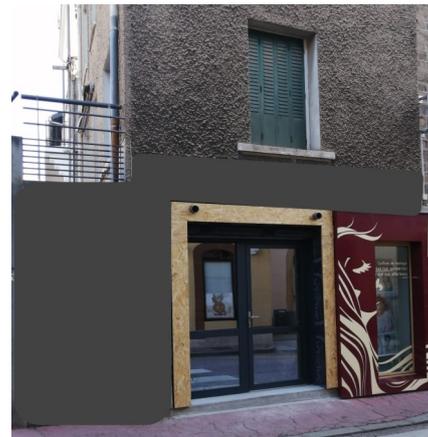
Bâtiments

Local du policier municipal

Depuis quelques mois, le garage de l'ancienne maison Brouilly, qui se trouve sur le haut de la rue de Lyon, a été transformé en bureau pour accueillir notre policier municipal.

Grâce à tous ces travaux, il pourra rencontrer le public lors de ses jours de présence et se rapprocher le plus possible de la population. Il va s'installer rapidement, car les travaux d'aménagement et d'équipement sont terminés.

La mairie remercie tous les artisans qui ont réalisé de très bonnes prestations.



Défense Incendie Communale

Le SDMIS et SUEZ effectuent des visites régulières de contrôle sur nos poteaux d'incendie ou autres réserves qui servent de protection contre les incendies. Étant donné que la sécurité incendie relève de la compétence communale, le conseil municipal a validé le devis de la société SUEZ pour la réparation de certains poteaux.

Le coût de ces travaux s'élève à 18 000 € HT.



Service technique

Renforcement des services techniques

Afin de palier au surcroît d'activité lié à la période estivale, un nouvel agent, M. Bertrand CHAVEROT, vient renforcer les services techniques de la commune.

Son expérience sera appréciée dans le domaine des espaces verts. Il a commencé le 12 mai pour une période de 4 mois (contrat à durée déterminée).

Acquisition d'une herse pour le désherbage

En raison du travail important de désherbage dans toute la commune, en particulier sur nos espaces en stabilisé, la commune a investi dans un nouveau matériel : un désherbeur mécanique à installer derrière le tracteur.

Le montant total de cet investissement est de 9 400 € HT.

Points d'apport volontaire

Fin du déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) en service

La mise en place des derniers points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le tri sélectif est maintenant achevée.

Un point de collecte de déchets est mis en place des Tilleuls (Avenue Croix Sopha) afin de desservir le haut du village, y compris le lotissement des Hauts de Chalier.

Au Centre 2000 et au Pontet, deux composteurs vont être prochainement installés.



Compostage individuel

COMPOSTAGE

Composter, ça vous tente ?

Bonne nouvelle !

La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, à hauteur de 60€.

Plus d'infos > gestion-dechets@cc-mdl.fr

#réduisonsnosdéchets

L'achat de composteurs individuels est soutenu par le service déchet de la CCMDL.

Si vous souhaitez en savoir plus et le contacter :

Toutes les infos utiles sont là <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/environnement-et-dechets/dechets/particulier/compost/>



Fleurissement

Plantation



La plantation des massifs et des jardinières de la commune a lieu en mai, comme c'est le cas chaque année. C'était le jeudi 22 mai, avec une journée très incertaine en ce qui concerne le temps. Néanmoins, l'équipe de bénévoles et deux agents du service technique se sont présentés dès 7h30.

L'équipe en place pour l'arrosage a été renforcée par l'arrivée de deux nouveaux bénévoles. Les plantes ont été achetées chez M. Bador, un

horticulteur local. C'est un plaisir partagé par tous de planter des massifs et des jardinières pour embellir notre commune.

Cependant, quand on constate que des individus malveillants viennent endommager le travail en volant des plantes, cela peut provoquer une certaine déception et décourager.



Nettoyage de printemps

Les enfants des deux écoles primaires de la commune ont participé au nettoyage de printemps qui a eu lieu le vendredi 11 avril. La collecte de déchets s'est bien passée, et les enfants sont toujours très motivés à participer à cette action de responsabilité environnementale. Pour eux c'est un geste écocitoyen crucial.



Parc public

Aménagement du parc municipal

L'aménagement du parc public avance à grands pas. Cet ouvrage est réalisé en partie par la société **Terre de Loisirs**. Ces nouveaux jeux sont attendus avec impatience par les jeunes parents et assistantes maternelles. Un espace est dédié aux enfants de 6 mois à 7 ans, comprenant 2 parcours ludiques et 2 structures multi-activités. **L'atelier 92 "Créations Artisanales"**, basé à St-Laurent-de-Chamousset, a conçu un sol amortissant très coloré pour cette zone. Les enfants de 1 à 12 ans peuvent profiter d'un deuxième espace comprenant 3 balançoires adaptées à leur âge et un tourniquet. L'ouverture est prévue pour le mois de juillet.

Sur le site du city stade, les enfants âgés de 2 à 7 ans auront également la possibilité de profiter d'un jeu adapté pour eux dans les prochains mois.



Scolarité

Ecole publique Antoine BOIRON



Inscription à l'école primaire publique Antoine Boiron de St Laurent de Chamousset Année scolaire 2025/2026

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à l'école, merci de prendre contact

par mail à ce.0691360d@ac-lyon.fr

ou par téléphone au **04 74 70 51 36**.

La direction vous contactera ensuite dans les plus brefs délais.

Périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi : 7h15- 8h20 et de 16h30-18h30

vendredi : 7h15- 8h20 et de 16h30-18h

Les dossiers d'inscriptions et de règlement sont à retirer en mairie.

Restaurant scolaire :

Votre enfant doit manger au restaurant scolaire. Si vous désirez avoir des informations sur ce service municipal, vous pouvez contacter la mairie où toutes les démarches à suivre vous seront communiquées.

Contact : Mairie 72 rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

Tel : 04 74 70 50 19 - mairie@saint-laurent-de-chamousset.fr

Ecole privée St Laurent

Une fin d'année dynamique à l'ÉCOLE SAINT-LAURENT, où toute l'école, de la maternelle au primaire, a pu participer à des inaugurations, des visites et diverses explorations.

Le projet pictural avec un artiste plasticien, aboutissant à l'accrochage de panneaux dans la rue du Pêcher dans le village, a permis aux élèves d'exprimer leur créativité et de contribuer à l'embellissement de leur environnement local en lien avec le thème de l'année.

Courant du mois de juin, les élèves ont eu l'occasion d'explorer la nature et la culture lors d'une journée à la Maison des Étangs du Forez à Arthun. De la même manière, du CP au CM2, ils ont eu la chance de découvrir l'art et l'histoire à Lyon. Dans le Vieux-Lyon lors d'une visite contée théâtralisée, les enfants ont suivi l'histoire de Lisette, une jeune orpheline servante, et de son amie Diane, la fille de la famille qu'elle sert.

Une autre initiative en cette fin d'année scolaire concerne l'accueil à l'école de l'association Handi'chiens pour sensibiliser les élèves à l'Aide par les Animaux. Cette association a réalisé une démonstration émouvante en illustrant l'apport précieux des chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap. Cette initiative a permis aux enfants de comprendre l'importance et l'impact positif de ces compagnons à quatre pattes dans la vie quotidienne des personnes handicapées.

Le 29 juin, la fête de l'école a été célébrée sur le thème de l'année : "S'enrichir des différences". Début juillet et avant les vacances scolaires, dans un esprit de partage et d'inclusion, une rencontre sportive a eu lieu avec les résidents de la Maison d'en Haut à Haute Rivoire, atteints de déficience visuelle, en participant à une partie de torball avec les élèves.



Pour l'année scolaire 2025-2026, les inscriptions sont toujours possibles :

27 Montée du Pêcher 69930 Saint
Laurent de Chamousset

Tél : 04 74 70 50 47

E-mail : direction@ecole-st-laurent.fr

www.ecole-st-laurent.fr

Agenda communal

Juillet



Vogue annuelle
Du Vendredi 11 juillet au lundi 14 juillet : bal, fête foraine, tournoi foot, pieds de cochon, feu d'artifice—Classe en 6



Collecte don du sang
Vendredi 25 juillet salle Pierre Frénay
15h30-19h00

Comité Municipal
des Aînés St Laurentais

Lundi 14 juillet 2025
St Laurent de Chamousset

CONCOURS DE BOULES

Déroulé de la journée
10h : 1ère partie
12h : repas
14h : 2 et 3ème partie

REPAS POUR TOUS:
PAELLA GEANTE
sur place ou à emporter

Ouvert à tous — Inscriptions Yvette: 06.71.65.11.63

Parties gagnées primées.

Sur inscription uniquement, avant le 7 Juillet.

Joueur : Concours 5 € + Repas 16 € : 21 €/pers.
Soit 84 € par quadrette.

Non joueur : Repas : 18 € - Enfant : 9€ (- 12 ans)

BUVETTE SUR PLACE TOUTE LA JOURNEE

Bénéfices au profit des aînés de la commune
IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique

Septembre



Samedi 6 septembre de 10h à 13h
Salle polyvalente

Octobre



Samedi 4 octobre de 8h à 13h
Place du plâtre

Santé—Social

Comité Municipal des Aînés St Laurentais



La tenue de l'assemblée générale annuelle du Comité Municipale des Aînés St Laurentais (CMASL) a eu lieu le vendredi 4 avril 2025. La présence était faible, mais l'intérêt était là.

Chaque année, le CMASL établit un calendrier de missions en répartissant les tâches par groupe de 2 personnes en fonction des sujets abordés. Certaines actions sont offertes, tandis que d'autres produisent un profit que l'association réinvestit dans les activités gratuites avec la subvention communale.

En février, les aînés reçoivent un repas traditionnel préparé par un traiteur de la commune.

La journée du 14 juillet, comprenant le concours de boules lyonnaises et le repas payant, est à la fois plaisante et conviviale. Habituellement, environ vingt équipes prennent un repas sous la Halle.

En octobre, une vente à emporter est organisée, proposant des plats préparés par un traiteur local.

Ensuite, au début du mois de décembre, dans l'après-midi, le célèbre arbre de Noël offre à une centaine de personnes la chance de savourer un goûter de Noël avec des animations chantées, dansées ou humoristiques.

Pour clore l'année, des colis sont distribués à nos aînés qui n'ont pas pu participer au repas de février.

Fête des mères : un moment convivial pour fêter les mamans

Dimanche 25 mai, jour de la Fête des Mères, sous la houlette d'Yvette Bretonnier, adjointe, la municipalité avait convié les familles pour un temps festif.

Après un petit mot de Monsieur le Maire, les enfants de l'école privée ont tour à tour lu un poème à destination des mamans. La pâtissière Poussine Pâtisse avait préparé de délicieux sablés à décorer par les enfants sur le thème de la Fête des Mères.

Les jeunes parents de bébés nés en 2024 se sont vus offrir un livre par les bénévoles de la médiathèque. Tout au long de la matinée, une tombola gratuite était proposée à toutes les mamans présentes. Les gagnantes (une vingtaine !) se sont vus offrir de petits lots achetés par la commission dans les commerces locaux.

Cette matinée s'est joyeusement clôturée par une aubade de la banda l'Étincelle et un apéritif offert par la commune.



Fête des mères

Discours du maire

Chères mamans,
Chers amis

En ce jour exceptionnel du 25 mai 2025, où toutes les mamans du monde sont fêtées, permettez-moi de m'adresser à toutes les mamans de Saint Laurent. Je m'exprime ici au nom de notre municipalité, pour d'abord souhaiter la bienvenue à tous, mais particulièrement, bienvenue à toutes les mamans présentes ici sur cette place. Mais il s'agit pour nous d'honorer aujourd'hui toutes les mamans Saint Laurentaises ; c'est pourquoi, nous vous avons convié à partager avec nous les instants de convivialité et d'amitié. Mais auparavant, il me plaît de rappeler ce que représente pour chacune et chacun de nous une maman. D'abord au-delà de tout sentiment, et de toute émotion, il n'est pas inutile de rappeler tout simplement, que nous devons la vie, notre existence matérielle à notre maman. Ça seulement c'est déjà beaucoup. Cela mérite le respect et une profonde gratitude. Personne n'a oublié dans sa plus tendre enfance, les échanges d'affection partagée avec sa maman, les câlins, les regards de tendresse, mais aussi des moments de désapprobations pour nous remettre dans le droit chemin. Quelle que soit la composition de la famille, elle est toujours matriarcale, car c'est toujours la maman qui imprime sa marque de fabrique. C'est elle qui régent le fonctionnement de la maison, et l'éducation des enfants.

En ces temps quelques peu difficiles où règnent l'incertitude la peur, la crainte de l'avenir, il faut saluer la mère, ce pilier, ce roc indispensable, ce « puits sans fin d'amour » qui reconforte, cajole, et donne tant de valeurs et de force. La mère comprend tout, la mère n'a pas besoin que l'enfant parle, que l'enfant s'agite ou pleure, d'instinct, elle devine et sait tout.

Souvent les mamans sont disposées à faire beaucoup d'efforts et parfois même des sacrifices, pour offrir le meilleur à leurs enfants. Je pense notamment aux mères de famille qui travaillent dur et économisent pour offrir des vacances à leurs enfants. Je pense aux mères qui travaillent pour permettre à leurs enfants d'étudier dans de bonnes conditions avec des fournitures scolaires de qualité. Je pense à celles qui se privent de plaisirs personnels pour offrir des activités extrascolaires à leurs enfants. Mais je pense aussi aux mères qui n'ont pas la chance de travailler. À celles qui, après un licenciement, n'ont pas réussi à retrouver le chemin de l'emploi et qui, de ce fait, se trouvent confrontées à des difficultés financières et à la peur du lendemain. Je veux vous dire à vous toutes que, en tant que Maire et avec mon équipe municipale, nous nous engageons à être à vos côtés dès que vous en aurez besoin.

Donc, chères mamans, vous avez toujours joué un rôle très important dans l'éducation et l'avenir des enfants, je vous exhorte à continuer, car notre société a besoin de vous. Pas que pour les enfants, mais puisqu'il s'agit aujourd'hui d'honorer les mamans, je me permets d'insister sur cet aspect de la vie. Continuer donc à inculquer à nos enfants, les valeurs de respect, d'amour, de partage, de solidarité, d'entraide, de travail bien fait, de citoyenneté et de dévouement aux nobles causes. En un mot, continuez à nous apprendre, à nous aimer les uns les autres et à respecter la nature. Mais aussi, dit-on, qui aime bien châtie bien. Je sais que chaque maman a toujours su appliquer cet adage.

Chères mamans, continuez à donner le meilleur de vous-même à vos enfants et je suis sûr que vous êtes ou serez récompensées au triple de ce que vous avez donné. Je vous souhaite en mon nom, au nom du Conseil Municipal, une très belle fête des Mères.

Pierre VARLIETTE

Maire de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Fête des Mères – Le 25 mai 2025



Santé—Social

Reconduction du stage de conduite



STAGE

de conduite à partir de 64 ans



Stage gratuit

Fort de son succès en octobre 2023, la commission communale de santé sociale renouvelle le stage de conduite en collaboration avec l'auto-école locale.

Deux sessions sont prévues courant octobre 2025 (mardis) de 14h à 16h.

Chaque stage ne pourra accueillir qu'un maximum de quatre participants.

La séance comprendra une partie théorique d'une heure et une partie pratique d'une heure également.

Parmi ces sujets, il sera traité :

- Les règles de circulation mises à jour.
- Une facilité à effectuer les manœuvres.
- L'écoconduite.
- Un rappel concernant les contre-indications médicamenteuses.

Naturellement, la liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction des attentes.



Contact et réservation auprès de

Odile VERMARE : 06 33 42 56 34

o.vermare@saint-laurent-de-chamousset.fr

Informations diverses



Médiathèque La Cour à la Page

NOS PERMANENCES :

LUNDI 10h30/12h

MERCREDI 10h/12h

JEUDI 16h30/17h30

SAMEDI 10h/12h

DIMANCHE 11h/12h



FERMETURE ESTIVALE
 Du dimanche 10 août (inclus)
 au dimanche 17 août (inclus)



Que vous soyez abonnés ou pas, vous êtes les bienvenus pour une pause lecture dans le joli patio de la médiathèque.



NOUVEAU !

**A partir du mois de juillet, des jeux vidéos seront disponibles à l'emprunt.
 (Switch ou XboxOne)**

**Des fichiers sont à votre disposition afin de connaître le contenu précis.
 Venez vous renseigner sur les modalités de prêt.**

**Médiathèque La Cour à la Page
 Pôle Culturel Municipal
 9 rue de la Cour Denis
 Accès escaliers ou ascenseur
 TEL : 04 74 70 63 85 - MAIL : biblio.stlaurent69gmail.com**

Protégez votre domicile pendant vos vacances

Partez serein pendant vos vacances ! Grâce à l'**Opération Tranquillité Vacances (OTV)**, la Gendarmerie peut surveiller votre domicile en votre absence. Ce service gratuit vous permet de signaler vos dates de départ afin que des patrouilles soient organisées à proximité de votre logement. Une simple démarche pour limiter les risques de cambriolage.

 Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur le lien externe ci-dessous ou auprès de votre brigade locale.

 Adoptez aussi les bons réflexes : ne signalez pas votre départ sur les réseaux, verrouillez les accès et demandez à un proche de relever le courrier.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

www.service-public.fr

www.saintlaurentdechamousset.fr

La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Ce service est gratuit !





Besoin de vous déplacer pour un rendez-vous médical, des courses, des loisirs ?
 et / ou
Vous souhaitez aider vos voisins en partageant vos trajets ?

La CCMDL expérimente un service de covoiturage de proximité et propose une mise en relation entre passagers et conducteurs.

Service en cours d'expérimentation sur les communes de :

Chambost-Longessaigne

Haute-Rivoire

Larajasse

Saint-Laurent-de-Chamousset

Sainte-Foy-l'Argentière

Villechenève

D'autres viendront plus tard



Comment ça marche ?

Une ligne téléphonique dédiée ou un formulaire en ligne pour vous inscrire



En tant que passager :
demandez un trajet



En tant que conducteur :
proposez des places pour aider ceux qui en ont besoin



06 85 78 40 09

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi, de 8h30 à 17h30



Seniors retraités

Atelier Equilibre GRATUIT

Prévenir une chute, c'est apprendre à en reconnaître les paramètres : se déplacer mieux, s'asseoir et se lever en confiance, apprivoiser le sol. Tous les aspects de l'équilibre sont abordés.

Saint-Laurent-de-Chamousset

SALLE ANTOINE BOIRON

(Sous restaurant scolaire Montée du quai au 94 rue du 19 mars 1962)

LES VENDREDIS DE 14H00 15H30

DU 5 SEPTEMBRE AU 21 NOVEMBRE 2025

Sur inscription avant le 13 août 2025

Auprès de Yvette tel. 06 71 65 11 63

@ y.bretonnier@saintlaurentdechamousset.fr

Contenu



- Souplesse
- Mobilisation des articulations
- Résistance : exercer la capacité musculaire à se relever du sol dans la meilleure position
- Lecture du terrain : savoir reconnaître un danger, Appréhender un obstacle
- Prévention des comportements et éléments à risque

Venez découvrir gratuitement cet atelier financé par la CARSAT Rhône-Alpes.

Information : travaux sur la RD389

**CARACTÉRISTIQUES
DES TRAVAUX**

- Remplacement des buses sous dimensionnées par une section hydraulique de taille adaptée et construction d'un pont-cadre fermé
- Démolition et reconstruction de la chaussée de la RD 389
- Reconstruction des accotements
- Réaménagement des berges et du lit du cours d'eau sous le pont, en amont et en aval

Début des travaux :
7 juillet 2025

Durée prévue :
2 mois

Montant des travaux :
422 000 € TTC

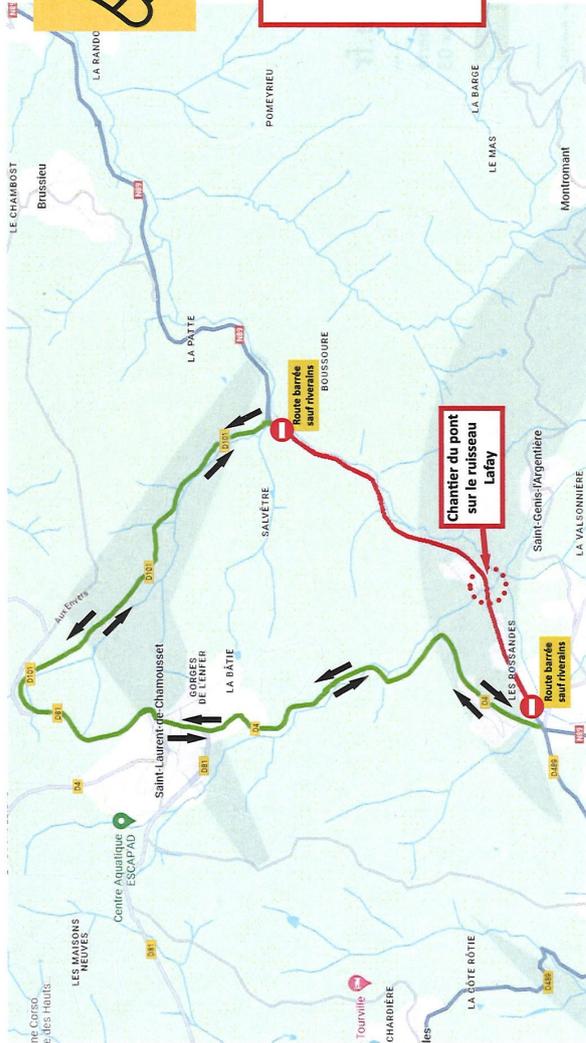
Maîtrise d'œuvre :
Département du Rhône

Entreprises :
**Groupement
Gantelet-Galaberthier /
TP Lacassagne / Green Style**

À Saint-Genis-l'Argentière, la RD 389 franchit le ruisseau de Lafay à proximité du hameau du même nom. Aujourd'hui, ce ruisseau passe sous la route départementale par l'intermédiaire d'une buse en béton. Sous dimensionné, cet ouvrage ne permet qu'un faible transit sédimentaire ou piscicole. De plus, au moindre orage, ce dernier se bouche formant une retenue d'eau en amont de la route mettant en péril sa stabilité. Certains événements peuvent aussi provoquer la submersion de la chaussée mettant ainsi directement en cause la sécurité des usagers.

Afin de remédier à ce problème, le Département engage des travaux de construction d'un ouvrage hydraulique plus conséquent. Ce pont garantira la stabilité de la route en cas de crue importante du ruisseau et satisfera aussi aux exigences environnementales en rétablissant les continuités écologiques du cours d'eau. Ces travaux font l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2022 portant déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale.

PLAN DE DÉVIATION



LA PORTION DE LA RD 389 CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX EST FERMÉE À LA CIRCULATION DES PIÉTONS ET DES VÉLOS. LA DESSERTE DES RIVERAINS, NOTAMMENT CELLE DU HAMEAU DE LAFAY, EST MAINTENUE.

- À partir du 7 juillet la RD 389 est coupée sur la commune de Saint-Genis-l'Argentière entre le carrefour giratoire RD 101/RD 389 et le carrefour giratoire RD 4/RD 489

- Une déviation est mise en place par la RD 101 et la RD 4, via Saint-Laurent de Chamousset

Un peu d'histoire

Celle du baccalauréat



Ce mot, un peu étrange, vient peut-être du latin *baccalarius* (*bacca* = baie et *lauri* = laurier) qui désignait au moyen âge un apprenti chevalier.

La forme moderne du baccalauréat a été instaurée par un décret de Napoléon 1er en 1808. Cet examen, qui marque la fin des études secondaires comprenait alors cinq disciplines : lettres, sciences, médecine, droit et théologie. Trente deux bacheliers seulement reçurent leur diplômes l'année suivante.

Mais il a fallu attendre 1861 pour féliciter la 1ère bachelière : Julie-Victoire Daubié, une institutrice de 37 ans. Elle a osé braver les préjugés et les interdits de l'époque ; non seulement elle s'est inscrite à un examen réservé aux hommes mais en plus elle a réussi.



Julie-Victoire Daubié

Jusqu'en 1964, cet examen se déroulait en 2 parties, l'une en fin de la classe de 1ère, l'autre en fin de la classe de terminale. Actuellement, il s'obtient par voie générale, technique ou professionnelle.

À la session **2024**, 389 800 candidats se présentent au **baccalauréat** général, soit 400 de plus qu'en 2023. Parmi ces présents, 55,6 % sont des **filles** (-0,1 point par rapport à 2023). Le **taux de réussite** au **baccalauréat** général **2024** est de 95,9 %, soit 0,4 point de plus qu'en 2023. Quelle sera la situation en 2025?

Et pour terminer avec un peu d'humour : si on a négligé de travailler, de plancher, de bosser, de turbiner, de boulonner, de bûcher tout au long de l'année ou si on a bachoté au lieu de réviser sérieusement ... « *le bac c'est comme la lessive : on mouille, on sèche et ... on repasse !* » Henri TROYAT.



Conseil Municipal

Comptes rendus de séances

SÉANCE du 24 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2025

Compte rendu affiché le 30 avril 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Marie-Joëlle DELORME,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, LOISON Thierry, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Marie-Joëlle DELORME.

Projet et validation des travaux des abords de la crèche à l'Espace Juge Pascal,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente une étude d'aménagement avec une extension de l'espace clos et l'installation d'un jeu. Pour réaliser ces travaux un devis a été demandé à l'entreprise LA CLE DES CHAMPS. Le montant s'élève à 10 920.00 euros HT. Elle annonce qu'une aide est possible via la CCMDL auprès de la CAF (50 à 80 % du montant de la dépense HT). Après délibération, le projet et le devis sont validés par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Validation du devis pour la sonorisation du centre -bourg,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente le travail effectué avec l'entreprise TECHNIC'S ELEC SERVICES afin de remettre en état le câblage et les hauts parleurs dans les secteurs de la rue de l'Eglise, de la rue de la Cour Denis et de la Place du Plâtre. Le montant du devis est de 5 264.25 euros HT. Après délibération, le projet et le devis sont validés par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et il expose que ce dernier doit être mis à jour. Ce P.C.S. a toute son importance aujourd'hui. En effet nous subissons actuellement un dérèglement climatique qui engendre des incidents ou des catastrophes que

l'on ne maîtrise plus. C'est pour cela que nous devons être prêt à toute intervention, en cas de crise, qu'elle soit aussi sanitaire, voir nucléaire ou autre. Le Plan Communal de Sauvegarde est un document, où sont recensés tous les moyens que l'on pourra mettre à disposition, qu'ils soient matériels ou humains. Une organisation communale présidée par Monsieur le Maire, est précisée dans ce document ou chaque élu a une responsabilité dans le cadre du déploiement des moyens et de la mise en œuvre du dispositif.

Tout cela se fait en coordination avec les services de la sécurité civile, gendarmerie et pompiers. Nous organiserons, à la rentrée de septembre, une opération, grandeur nature, en simulant un incident grave sur Saint Laurent, ce qui permettra de tester ce Plan Communal de Sauvegarde.

Recrutement d'un agent aux services techniques,

Monsieur Yvan SIMON expose que les effectifs des services techniques ont besoin d'être renforcés, notamment en période de forte activité dans les espaces verts et entretien des voiries. Il expose avoir reçu deux candidats avec Monsieur le Maire et propose de retenir la candidature de Monsieur Bertrand CHAVEROT pour un contrat à durée déterminée de 4 mois à compter du 12 mai 2025. Après délibération, la création d'un contrat à durée déterminée est validée par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres d'un maître d'œuvre, pour l'opération « Saint Laurent Horizon 2025 »,

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement de la rue Cour Denis, rue de Lyon, rue de l'Eglise, Avenue des 4 cantons, et Place Neuve, dans le cadre de « Saint Laurent Horizon 2025 », vont être étudiés. Le projet détaillé sera vu avec la commission urbanisme. Pour cela, dans un premier temps, il est nécessaire de s'adjoindre d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), qui préparera un appel d'offres, afin de désigner un maître d'œuvre qui réalisera l'étude et ensuite la direction et le suivi des travaux. Le bureau d'études PROXIMITY pourrait se charger de cette mission d'A.M.O. Le devis présenté est d'un montant de 1 400 euros HT. Après délibération, le devis est validé par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Projet de convention avec le centre de Gestion de la fonction Publique du Rhône pour la réalisation d'un document unique (Gestion des risques professionnels),

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec le CDG69 concernant la réalisation du Document Unique pour la Commune.

Il donne lecture de la convention dont « L'objectif de la mission est d'assister la collectivité dans la mise à jour de son document unique définie par l'article R. 4121-2 du code du travail.

Cette mission doit aboutir, dans le cadre de la convention d'assistance et de ses avenants à :

- la rédaction du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités réalisées par les agents de la collectivité, risques dits « physiques » ;
- la proposition d'un programme d'actions issu du document unique pour les 9 unités de travail ;
- la définition des principes de fonctionnement et d'exploitation de ce document comprenant au moins la réalisation d'un programme annuel d'actions, la mise à jour et les mises à disposition du document unique de recensement et d'évaluation des risques professionnels prévues par le Code du travail.

Conformément au Code du travail, l'évaluation se fera par unité de travail (ensemble cohérent d'activités et de risques). Sur la base du document unique, il est proposé de travailler sur **9 unités** de travail pour la collectivité. Cette répartition reste soumise à adaptation si l'établissement a connu des réorganisations. ».

Le montant de cette prestation est de 2 760 euros pour 6 jours d'intervention.

Après délibération, le projet de convention est validé par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Nomination d'une référent santé et environnement auprès de l'A.R.S.,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de nommer, au sein du Conseil Municipal, un référent santé auprès de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.). Après discussion, Madame Yvette BRETONNIER se propose, et est nommée référente auprès de l'A.R.S.

Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Isabelle LOTISSIER présente le déroulement de la journée plantations et les autres travaux de fleurissement prévus : changement des pots au Parc public, plantation d'arbres au City Stade, réalisation de massifs de rosiers et d'arbustes par les services techniques. Elle présente aussi une demande de location de salle, de l'Amicale Laïque, pour l'organisation de journées « jeux » à la salle polyvalente les 29 et 30 octobre 2025. Et le changement de date pour le Challenge VTT qui sera organisé le 21-09-2025 et le tournoi de Molky de l'APEL le 27-09-2025.

Madame Yvette BRETONNIER présente l'organisation de la fête des mères avec des animations pour les enfants (pâtisserie décorative) dès 10h00, puis une tombola et une animation avec la Banda l'Étincelle. Elle propose aussi le renouvellement du contrat de Madame Véronique CUISSON pour l'aide à la plonge au restaurant scolaire jusqu'au 20 juin 2025 pour 3 heures par jour sur le temps scolaire.

Monsieur Yvan SIMON annonce la réception pour les travaux d'aménagement des abords du « Pumptrack » le 25-04-2025 et le lancement de l'enquête publique pour le PLU en juin 2025.

Monsieur Ludovic CARRET annonce que l'on dispose d'un crédit communautaire de 20 000 euros pour des interventions sur la voirie communale. Il indique que l'installation des derniers points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et le tri, sont en cours de réalisation. Deux composteurs vont être installés au Centre 2000 et au Pontet. Il présente aussi des devis de l'entreprise de menuiserie de Didier DUCREUX pour l'aménagement intérieur du bureau du policier municipal. Il annonce que la réception des travaux réalisés au mille-club, a eu lieu. Il évoque aussi une rencontre avec Marina BOUCHUT de la CCMDL, au sujet de rencontres avec les agriculteurs de plus de 55 ans, pour le devenir de leur exploitation. Il rend compte de la réunion avec les référents de la Gendarmerie pour la mise en place de vidéo surveillance sur la Commune en centre-bourg. Un rendu du diagnostic effectué sera présenté au Conseil Municipal de juin 2025.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Marchés de Bétail Vif (FMBV), avec 41 marchés adhérents et une chute générale des apports des animaux, de 6 %.

Madame Odile VERMARE rend compte du beau marché forain de Pâques et de la préparation de l'animation pour celui de Pentecôte.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte d'un marché aux veaux très actif pour les prix de vente, et de deux articles publiés sur le marché. Il rend compte de la revole de l'agri Light Tour et de la reconduction de cette manifestation le 20/12/2025 avec un départ depuis la Place du Marché et des expositions sous la Halle aux Veaux.

Monsieur Thierry LOISON présente le compte-rendu de l'assemblée générale de l'UCALES.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information.

Questions diverses.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SB2i, pour le changement du serveur de la mairie et des 3 postes informatiques pour des montants respectifs de 6 290 euros HT et 4 335 euros HT.

Après délibération, les devis sont validés par un vote (Votants : 17 - Oui : 17- Non : 0 - Abstention : 0).

Il rend compte de la signature de la cession des locaux du SPAR.

Il expose qu'une partie du bâtiment THOLLOT a été mis à disposition de manière temporaire à la société de tir pour l'entraînement des jeunes licenciés.

Il rend compte de la réunion pour la participation citoyenne, il indique que 15 référents sont impliqués dans cette action. Ils seront réunis très prochainement pour faire le point sur ce dispositif qui est très important pour la sécurité de la Commune, et cela en lien avec la gendarmerie.

Il indique que les travaux du contournement nord avancent bien et devraient se terminer au 14 juillet 2025.

Monsieur Marc LOTISSIER présente une journée sur le thème de la mobilité le 22/05/2025 à Sain Bel.

Monsieur Yves PERALDO annonce le 15^{ème} anniversaire de la Confrérie de la Tête de Veau, et le programme de la journée, qui aura lieu le 14 juin. Le Conseil Municipal valide la prise en charge de l'apéritif par la Commune.

Séances programmées pour 2025 :
22/05/2025 – 19/06/2025 – 24/07/2025.

SÉANCE du 22 mai 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Compte rendu affiché le 28 mai 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Alain GIRAUD,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre), LOISON Thierry, CHALON Gwendoline, BONNET Fabrice (pouvoir à RAYNARD Gilles).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20h05. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Monsieur Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Monsieur Thierry LOISON, Madame Gwendoline CHALON, Monsieur Fabrice BONNET (pouvoir à Gilles RAYNARD Gilles).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Alain GIRAUD.

Débat sur la communication municipale :

Validation du projet de film de présentation de l'activité économique et commerciale communale,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON, Conseillère Municipale déléguée à la communication. Elle commence par expliquer pourquoi ce film de présentation de l'activité économique et commerciale communale a été décidé :

En 2024, pour promouvoir et mettre en avant la fête du sport et des loisirs dans notre village, l'association « Comité Sport et Loisirs » et la municipalité, ont fait appel à « Monts Actus », acteur de l'information dans les Monts du Lyonnais. « Monts Actus » c'est l'information 100% Monts du Lyonnais, 100% vidéo et 100% internet via les réseaux sociaux. La municipalité

accorde le partenariat avec « Monts Actus » pour 3 courts métrages en collaboration avec le « Comité Sport et Loisirs ». Les 2 premiers sont réalisés. Et maintenant réalisation du 3ème

La commission communication a lancé le travail visant à promouvoir la vie économique de notre village en organisant un échange entre plusieurs commissions communales : marché forain, économique et communication.

Les échanges ont permis de mettre en évidence 'l'esprit', le ton à donner au film :

- Montrer l'attractivité et variétés des commerces ;
- Renouveau des commerces, rajeunissement des commerces.
- Embellissement des espaces de ventes ;
- Notoriété du marché aux veaux et l'attractivité du marché forain ;
- Montrer l'accessibilité des commerces : parking, stationnement ;
- Montrer l'attractivité de nos marchés forains, fermier et aux veaux ; Rencontrer les membres de l'UCALES.

La partie 'créative' sera réalisée avec la commission communication et « Monts Actus ». Le tournage sur deux demi-journées, avec drone et caméra fixe à main. Le film sera tourné sous forme d'une narration, présentation, dialogue. Cette narration définira la durée du film.

Le scénario du film comprend trois thématiques : une introduction (situation du village, nombre d'habitants, sur quoi on veut parler) ; le développement (l'attractivité commerciale plus le marché forain, l'artisanat par les ZA, l'agriculture plus le marché aux veaux) et la conclusion (le bon vivre à Saint Laurent, bilan développement, la mobilité).

La vidéo sera diffusée sur « Monts Actus », la web télévision des Monts du Lyonnais pour impacter des milliers de spectateurs sur le territoire soit 30 000 spectateurs uniques par mois.

Mais aussi sur les canaux de diffusion de « Monts Actus » : Facebook, Instagram, Youtube, LinkedIn, TikTok et www.monts-actus.fr.

Les plans vidéos au drone tournés plus ceux n'ont diffusés, les rushs vidéo, seront cédés à la Commune.

d'information, Bulletin municipal, Site internet, Facebook, Panneau Pocket, Panneau lumineux, Newsletter...

Madame Sandrine BOINON présente les outils de communication de la Commune qui sont : la lettre d'information, le bulletin municipal annuel, le site internet, Facebook, panneau Pocket, panneau lumineux et Newsletter.

Monsieur le Maire remercie pour cette présentation très complète et lance le débat.

Monsieur Marc LOTISSIER demande une communication plus vers l'avenir que sur les réalisations. Monsieur le Maire propose de créer une communication interne au Conseil Municipal avec l'envoi d'un courriel, chaque semaine, aux élus présentant les informations de la Commune (travaux, et autres...).

Présentation des RQPS (Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service Public) SIEMLY et SIMA COISE,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il commence par la présentation du rapport du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) en présentant les différents chiffres clefs :

75 communes sont adhérentes au SIEMLY, 37 000 abonnés, taux d'impayés de 1.52 %.

Le chiffre le plus impressionnant est la perte d'eau sur le réseau de distribution : 1 506 740 m³ en 2024 sur 5 591 330 m³ produits.

Pour le rapport du SIMA COISE, gestionnaire du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), les chiffres concernant les habitations non raccordées au réseau d'assainissement. Le taux de conformité est de 42.16 %.

Pour la Commune, sur 201 installations, 196 ont été contrôlées, 75 ont eu un avis favorable, 17 avis favorable avec réserves, 56 avec obligation de travaux si vente, 47 non conformes avec obligation de travaux, une installation non visitée et 5 sans visite.

Défense incendie communale : Travaux et changement de poteaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Ce dernier présente les rapports de suivi de bon fonctionnement des poteaux incendie sur la Commune, rapports effectués par la société SUEZ mais aussi par les pompiers du SDMIS. Il en ressort que des travaux sont à engager pour le fonctionnement de certains poteaux. La sécurité incendie étant de compétence communale, il présente les devis de réparation ou changement nécessaires :

Centre 2000 : changement de poteau incendie et déplacement pour 6 924.64 euros HT

Diverses interventions : 11 856.88 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Acquisition de matériel : sportif, urbain...

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente un devis de divers matériels urbains et sportifs : barrières, potelets, poubelles pour un montant de 6 522.17 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Puis un devis pour un outil de désherbage à fixer au petit tracteur pour les interventions sur les sols stabilisés de la Commune (cimetière, esplanade salle polyvalente, allées piétonnes...) pour un montant de 9 700.00 euros HT. Monsieur le Maire demande un deuxième devis et une négociation du prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Et un dernier devis concernant le remplacement d'un filet de volley pour 832 euros HT.

Monsieur Marc LOTISSIER présente un devis pour l'acquisition de deux supports à vélo pour entretien rapide pour un montant de 1 807 euros

HT. Ils seraient installés vers le « Point I » sur la place du Marché aux veaux et vers la salle Pluriactivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Aménagement d'une terrasse devant le bar restaurant rue de Lyon,

Monsieur le Maire présente un devis de la société EIFFAGE d'un montant de 4 900.00 euros HT, pour l'aménagement d'une terrasse devant le bar restaurant rue de Lyon. Il présente un plan d'étude. Avant d'attaquer les travaux, une implantation de l'emprise de la future terrasse sera faite. Ce qui permettra ensuite, de vérifier que cet aménagement ne gêne en rien le passage des poids lourds. Cette petite extension permettra au bar d'avoir une terrasse attractive pour le bien du commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote, pour la prise en charge de cet aménagement : (Votants : 16 - Oui :15- Non : 0 - Abstention : 1)

Acquisition gratuite d'une parcelle cadastrale à l'association immobilière,

Monsieur le Maire présente un projet de cession gratuite d'une parcelle, par l'Association Immobilière pour la création d'un accès, le long de l'ancienne propriété Couturier, vers l'école privée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Vente d'une parcelle à la société BML,

Monsieur le Maire expose qu'une partie des parcelles cadastrées section F n°1675, 1697, à la ZA « Grange Thival », vers l'ancien emplacement des conteneurs ordures ménagères et tri sélectif, pourraient être cédées la société BML, pour un montant de 10 euros le m² (la surface à définir précisément serait d'environ 450 m²). Tous les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui :16- Non : 0 - Abstention : 0)

Projet d'implantation d'un distributeur automatique par PIZZ'A JO.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un distributeur de pizzas par la société PIZZ'A JO. L'emplacement serait situé en face de la « Maison France Service », le long de la propriété de Mme DELACOTE. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation du distributeur. Son implantation sur le domaine public sera à voir, pour qu'elle ne soit pas gênante au bon fonctionnement de l'espace.

Travaux des commissions,

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de la journée plantation avec 9 bénévoles qui ont assuré la réalisation des massifs d'annuels avec le service technique.

Elle fait part de la demande des classes en 6 pour l'organisation de la fête des classes 2026 le 12 avril 2026. Un accord est donné pour cette date.

Elle présente aussi une demande l'association « Zik'n Monts » pour l'organisation d'un concert sur la place du marché au veaux début septembre 2025. Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Yvette BRETONNIER présente l'organisation de la Fête des Mères.

Monsieur Yvan SIMON expose que les travaux de mise en place de l'éclairage solaire au lotissement la Salvatière sont en cours.

Il propose l'embauche d'un jeune du 1^{er} au 25 juillet 2025 pour 30 heures par semaine.

Et explique que le lancement de l'enquête publique est en attente de l'avis de la MRAE

Il rend compte de la réunion de la commission urbanisme avec des décisions sur des choix d'aménagement de sites. Le lavoir et le cheminement piétonnier du grand cèdre ont été retenus.

Pour le lavoir, un groupe de travail sera constitué avec la commission fleurissement.

Monsieur Ludovic CARRET rend compte des dernières installations des PAV et des dernières collectes seront organisées les 27 et 28 mai 2025.

Deux composteurs ont été livrés et seront installés prochainement.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte de la commission transition écologique de la CCMDL avec la mise en place de prêt de vélo électrique.

Pour le marché aux veaux, les ventes sont très actives.

Madame Odile VERMARE rend compte de la préparation de l'animation du marché forain pour le lundi de Pentecôte. Elle annonce le départ en retraite de Monsieur BONNARD, producteur de fruits et légumes et plants.

Pour la sonorisation du village, les travaux sont reportés à septembre 2025.

Madame Sandrine BOINON rend compte de la prochaine lettre d'information qui sera distribuée début juillet, et de la venue de la commission Tourisme de la CCMDL avec la visite du pôle culturel.

Questions diverses.

Monsieur le Maire évoque la cession d'une partie des parcelles communales cadastrées section F n° 1550 et 1553 à Madame et Monsieur Sylvain BONNAMOUR et Madame et Monsieur David DUPEUBLE à 10 euros le m². Les frais de géomètre seront divisés en trois avec la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par un vote : (Votants : 16 - Oui : 16 - Non : 0 - Abstention : 0).

Il annonce l'inauguration des terrains de tennis et du « Pumptrack » le 5 juillet 2025 à partir de 15h30.

Il rend compte de la dernière réunion pour la participation citoyenne et note la motivation des référents et l'excellente présentation de la feuille

de route de l'adjudant-chef AVIGNON.

Il expose aussi qu'il va rencontrer le directeur de « Les 2 Fleuves Rhône Habitat » au sujet des candidatures pour la résidence Senior.

Il annonce le futur dépôt d'un permis de construire pour la réalisation de serres et d'un espace de vente par le GAEC « Les Serres Fleuries » sur notre Commune à la « Bourdelière », le long de la RD 4.

Il indique que des travaux d'aménagement extérieur à la gendarmerie vont avoir lieu, avec l'installation d'occultants sur le grillage limitrophe avec l'ADAPEI.

Il précise qu'une demande de subvention pour les appels à projets du Département du Rhône, va être faite. Divers aménagement urbains et travaux seront inscrits dans cette demande.

Pour tous vos besoins d'informations, connaître les formalités administratives et suivre les actualités de votre commune



ou en mairie

Tél 04 74 70 50 19

mairie@saintlaurentdechamousset.fr

www.saint-laurent-de-chamousset.fr



Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset

72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset